

Paris, le 9 juin 2017

Communiqué de Presse

Stop au PAERPA !

Revenons au pragmatisme pour coordonner les professionnels de santé libéraux autour du patient

L'UNPS demande expressément à la Ministre des Solidarités et de la Santé l'arrêt du PAERPA suite à l'évaluation qualitative publiée par la DREES qui confirme les nombreux écueils du modèle PAERPA - déjà pointés par l'Union - qui ne permettent pas son application aux professionnels de santé libéraux, cible principale du dispositif.

Ainsi, l'évaluation confirme les résultats du sondage mené par l'UNPS et démontre que ce modèle ne mobilise pas les professionnels de santé libéraux et ne génère pas entre le peu de professionnels de santé participants un exercice coordonné.

Les moyens financiers et les ressources humaines ont pourtant été mis sur la table comme en témoigne l'investissement fait sur les systèmes d'informations qui au final débouche sur un constat d'échec (multiplicité et inaboutissement des outils notamment).

L'UNPS rappelle qu'actuellement le COTIP, instance technique de l'ACIP, a été chargé par le Comité de Suivi de l'Accord de conduire l'identification des besoins et la réflexion sur les outils nécessaires à la coordination dans une perspective de déploiement national.

L'UNPS a toujours estimé que gager le développement d'une coordination soignante par le simple remplissage d'un PPS ne pouvait être la solution. L'évaluation note à juste titre que les pharmaciens et les professionnels paramédicaux sont désireux d'accroître et de formaliser leur participation à des actions de coordination et conforte de fait le schéma proposé par l'UNPS. Pour rappel, ce dernier vise à définir et à articuler les différentes fonctions inhérentes au développement d'une prise en charge pluriprofessionnelle coordonnée dans le cadre d'équipes de soin libérales et ouvertes.

Il est urgent de mettre un terme à la complexification constante de l'écosystème santé par la création incessante de dispositifs administratifs concurrents et inefficients pour la coordination des soins.

L'UNPS demande à être entendue par la Ministre des Solidarités et de la Santé pour lui exposer ses propositions en matière de coordination soignante et d'organisation du parcours de santé, à la veille des négociations interprofessionnelles dans le cadre de l'ACIP.

Contact Presse : Anne Dehêtre – Vice-Présidente – 06 78 12 51 48